



**COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE**
(de l'UNESCO)

Trente et unième session de l'Assemblée
UNESCO, 14-25 juin 2021

Point 3.5.4 de l'ordre du jour provisoire

PROJET RÉVISÉ DU PLAN D'ACTION DE LA COI POUR L'INITIATION À L'OCÉAN 2018–2021

Résumé

Conformément à la décision IOC-XXX/11.2 de la 30^e Assemblée de la COI, le présent document contient la version finale du plan d'action soumis à l'examen de la 31^e Assemblée de la COI (voir le paragraphe [14](#) du présent document). L'analyse complète du deuxième examen du plan d'action par les États membres est disponible dans le document [IOC/EC-53/4.5.Doc](#) préparé pour la 53^e session reportée du Conseil exécutif de la COI, initialement prévue en 2020.

En plus de ce document, un cadre d'initiation à l'océan pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030 (IOC/INF-1409) est en cours de préparation par le Secrétariat afin de mieux aligner les actions d'initiation à l'océan de la COI sur les objectifs de la Décennie. À cet égard, la création d'un groupe d'experts de la COI sur l'initiation à l'océan, dont les travaux seront guidés par les deux documents, est proposée dans le projet de décision référencé sous le nom A-31/3.5.4 dans le document provisoire relatif aux décisions à adopter (document IOC(A-31/AP).

Introduction

1. L'initiation à l'océan est un moyen essentiel d'améliorer la connaissance de l'océan, mais aussi d'encourager les citoyens et les acteurs concernés à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre d'actions durables, tant au plan individuel que collectif. L'un des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) est celui d'un océan transparent et accessible, grâce auquel l'ensemble des nations, des parties prenantes et des citoyens ont accès aux données/informations et technologies océaniques et ont la capacité de prendre des décisions éclairées.

2. Le projet de plan d'action a été établi conformément à la décision EC-LI/4.9 afin d'aider les autorités locales et nationales, les institutions universitaires et les établissements de recherche, ainsi que les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les donateurs à adopter une approche cohérente de la conception et de la mise en œuvre des futures activités d'initiation à l'océan, contribuant notamment aux objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable.

3. Le projet de plan d'action pour l'initiation à l'océan a été présenté pour la première fois en 2019 à l'Assemblée de la COI lors de sa 30^e session. Par la décision IOC-XXX/11.2, l'Assemblée a demandé au Secrétariat de recueillir les commentaires et les contributions des États membres et des organes subsidiaires régionaux et techniques sur le projet de plan pour les océans de la COI.

4. Le plan d'action a été élaboré afin d'assurer la cohérence entre les activités d'initiation à l'océan et les programmes mondiaux et activités régionales de la COI. En outre, le caractère transversal de l'initiation à l'océan à travers ces programmes et activités a été pris en compte. Le plan d'action a été élaboré à l'issue d'un vaste processus de consultation au sein du Secrétariat et des organes subsidiaires régionaux de la COI. Le présent document a également bénéficié de l'apport d'experts nationaux de l'initiation à l'océan à l'occasion de plusieurs ateliers et conférences thématiques, notamment lors de la première conférence internationale sur l'initiation à l'océan (Venise, 4-6 décembre 2017). Par ailleurs, le plan d'action réaffirme le caractère transversal et stratégique de l'initiation à l'océan, conformément au produit 5 : « Amélioration de la visibilité et de la sensibilisation » de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités 2015-2021 ([IOC/INF-1332](#)).

5. Conformément à cette décision, une consultation en ligne a été préparée et diffusée par l'intermédiaire de la [Lettre circulaire n°2800](#) de la COI afin, d'une part, de recueillir des commentaires sur le projet de plan d'action et, d'autre part, de recueillir des informations sur les activités d'initiation à l'océan qui sont actuellement mises en œuvre dans les États membres. Les réponses à cette consultation ont permis d'examiner et de finaliser le plan d'action de la COI pour l'initiation à l'océan. Les informations recueillies sur les activités d'initiation à l'océan menées au niveau national alimentent une base de données conçue comme un recueil de bonnes pratiques, destiné à faciliter les échanges sur l'initiation à l'océan et sa promotion parmi les États membres. Cette base de données est intégrée au [Portail d'initiation à l'océan](#).

La voie à suivre

6. Ce plan d'action est un complément naturel à la Stratégie de développement des capacités de la COI et aux autres documents stratégiques qui seront élaborés au niveau mondial, régional et même national, dans l'espoir que les États membres s'inspirent de son contenu. En outre, l'initiation à l'océan est transversale et peut soutenir toutes les autres fonctions de la COI dans le cadre de sa stratégie à moyen terme.

7. Dans cette optique, un cadre d'initiation à l'océan pour la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) a été élaboré pour les années après 2021. Grâce à ce cadre, l'initiation à l'océan est conçue pour soutenir la réalisation des sept résultats de la Décennie de l'océan, en particulier le résultat 7 : « Des océans inspirants et

attractifs dont le fonctionnement et la valeur au regard du bien-être et du développement durable sont compris par la société » (cf. la [Plan de mise en œuvre de la Décennie](#)). Le plan d'action pour l'initiation à l'océan et le cadre de la Décennie guideront les initiatives en matière d'initiation à l'océan, conformément au projet de programme et de budget de la COI pour 2022-2025, à la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 et à la Stratégie complémentaire de renforcement des capacités. Les deux documents d'orientation pour le développement de l'éducation à l'océan sont présentés à cette session de l'Assemblée de la COI.

8. La nécessité d'un mécanisme de mise en œuvre permettant d'insuffler une expertise novatrice en matière d'initiation à l'océan à un plus grand nombre de programmes réguliers et d'organismes régionaux est apparue lors de l'examen du Plan d'action. Dans cette optique, un groupe d'experts de la COI sur l'initiation à l'océan pourrait être chargé de fournir des orientations pour la définition de la portée, la mise en œuvre et le suivi du portefeuille d'activités de la COI en matière d'initiation à l'océan. Guidé par le plan d'action de la COI pour l'initiation à l'océan, par le cadre d'initiation à l'océan pour la Décennie et par les bonnes pratiques recueillies dans les États membres, le groupe d'experts pourra coordonner et mobiliser les réseaux, identifier les ressources, promouvoir les bonnes pratiques et compétences et évaluer l'impact de l'initiation dans le domaine de l'océan au moyen de rapports et de communications réguliers. Le groupe conseillera principalement la COI sur le développement et l'évolution de l'initiation à l'océan et éventuellement l'unité de coordination de la Décennie si elle le sollicite. Le groupe d'experts sur l'initiation à l'océan fera rapport à l'Assemblée de la COI qui évaluera ses résultats après quatre ans d'activité dans le cadre du mandat proposé en annexe au projet de décision sur ce point.

Description du processus d'examen 2020

9. Le processus d'examen du projet de plan d'action pour l'initiation à l'océan a été lancé par la lettre circulaire [N° 2800](#) de la COI datée du 20 avril 2020. Les États membres ont été invités à formuler des commentaires au moyen d'un modèle en ligne avant le 1^{er} juin 2020. La consultation comportait 19 questions visant à obtenir un retour d'information sur les principales sections du plan d'action, ainsi qu'une question ouverte permettant de recueillir des commentaires supplémentaires (cf. [IOC/EC-53/4.5.Doc](#) pour consulter l'analyse complète).

10. Trente-neuf États membres ont répondu à cette consultation et ont formulé des commentaires, compilés dans l'Annexe 4 du document d'analyse. Une première analyse des commentaires a été entreprise, et les a classés comme suit :

- a. Commentaires appelant des modifications importantes du plan.
- b. Commentaires appelant des clarifications ou des changements mineurs au texte du plan.
- c. Commentaires n'ayant pas été pris en compte dans le plan révisé.

Synthèse des commentaires et des modifications qui en ont découlé

11. Dans l'ensemble, les États membres ont exprimé un fort soutien au projet de plan d'action pour l'initiation à l'océan, en reconnaissant clairement les améliorations apportées. Ci-dessous, une synthèse :

- des remarques qui ont nécessité des changements importants au plan d'action
- des remarques qui demandaient à clarifier ou à mettre en évidence des problèmes
- des remarques qui n'ont pas été prises en compte dans le cadre du plan révisé.

Modifications importantes

12. Les objectifs du plan d'action ont été restructurés autour d'une **vision** qui fait état des six priorités principales (terme qui a été préféré au terme initial de « Produit ») de la chaîne de valeur

de l'océanographie et des connaissances océaniques, à savoir l'identification des besoins en matière de connaissances, la production de connaissances nécessaires et l'utilisation des connaissances produites (nouvelle section 2.3 du Plan de mise en œuvre de la Décennie des sciences océaniques pour le développement durable (2021-2030)). Un langage plus simple a été adopté et des tentatives ont été faites pour réduire les redondances au sein des six priorités, et pour mettre davantage l'accent sur les connaissances et les solutions.

Clarifications ou modifications mineures

13. La grande majorité des commentaires reçus au cours de l'examen concernaient des suggestions et des questions de clarification qui nécessitaient des modifications mineures du texte. Le tableau ci-dessous résume les modifications qui ont été suggérées.

	<i>L'initiation à l'océan : un cadre en constante évolution</i>
1	Ajouter un paragraphe consacré à l'introduction des 6 produits (ou priorités) du document comme bases du plan d'action.
2	Ajouter un paragraphe consacré à l'effet de la crise sanitaire du Covid-19 sur l'initiation à l'océan.
3	Reformulation mineure du texte du paragraphe 5 en utilisant le mot « rendre possible » au lieu de « permettre ».
4	Reformulation mineure du texte du paragraphe 6 en incluant l'initiation à l'océan comme résultat et l'« éducation marine » comme méthode de développement de l'initiation à l'océan.
	<i>Activités de la COI en matière d'initiation à l'océan (2017-2019)</i>
5	Reformulation mineure du texte du paragraphe 8 en supprimant le « s » du mot « océans » pour premier principe de l'initiation à l'océan.
6	Au paragraphe 8, les termes « des institutions susmentionnées » doivent être revus, car ils semblent faire référence à une section qui ne figure plus dans le plan d'action.
7	Au paragraphe 8, inclure et mieux étudier les activités d'initiation à l'océan menées au cours des dernières années par les sous-commissions régionales.
8	Au paragraphe 8 (i), modifier le libellé de « Première Conférence internationale d'information sur les océans », car depuis 2005, une douzaine de conférences internationales ont été organisées sur l'éducation et l'initiation à l'océan.
9	Au paragraphe 8 (i), ajouter une note précisant que la Conférence des Nations Unies sur les océans 2020 a été reportée en raison de la pandémie de Covid-19.
10	Au paragraphe 8 (ii), ajouter l'année de la Conférence des Nations unies sur les océans à laquelle il est fait référence.
11	Au paragraphe 8 (v), ajouter le deuxième atelier GOSE qui a eu lieu en novembre 2019.
	Au paragraphe 8 (viii), préciser Association nationale « américaine » des éducateurs en sciences de la mer
12	Au paragraphe 8, il serait utile d'ajouter les résultats, les effets et les liens des activités mentionnées.
	<i>Énoncé de vision</i>

13	Inclure des outils d'initiation à l'océan pertinents et efficaces pour un échange de connaissances non hiérarchique et pour voir un changement radical dans l'initiation à l'océan.
14	Ajouter un calendrier pour chacune des activités/actions, dans la mesure du possible, ainsi que des attentes quant au fait qu'elles soient dirigées par la COI et/ou par les États membres.
15	Les produits ont été classés en six grandes priorités : Intégration de l'initiation à l'océan dans les programmes des systèmes éducatifs formels à travers le monde ; Renforcement du dialogue et de la collaboration grâce à la participation de diverses parties prenantes aux discussions sur l'initiation à l'océan ; Élargissement de l'accès aux produits de la COI et aux ressources sur l'initiation à l'océan ; Renforcement de la capacité des parties prenantes (gouvernements, secteur privé, journalistes, communautés, etc.) de prendre part aux discussions et activités en matière d'initiation à l'océan ; Renforcement de la capacité des parties prenantes (gouvernements, secteur privé, journalistes, communautés, etc.) de prendre part aux discussions et activités en matière d'initiation à l'océan ; Renforcement de la mobilisation des ressources.
16	Chaque priorité principale a été structurée en activités, et les activités en actions à entreprendre.
17	Il est nécessaire d'ajouter un paragraphe pour clarifier l'utilisation des termes « résultats », « produits » et « priorités ».
18	Reformulation mineure du texte pour harmoniser les termes utilisés dans les activités de la colonne Activité et de la colonne Action
	<i>Produit 1 (Priorité 1) : Intégration de l'initiation à l'océan dans les programmes des systèmes éducatifs formels à travers le monde</i>
19	Reformulation mineure du texte du Produit 1 suggérée : « Intégration des concepts d'océanographie dans les programmes d'enseignement formel afin d'améliorer l'initiation à l'océan dans le monde »
20	Suggestion d'ajout majeur dans les actions de l'activité 1.1 : penser également à l'éducation non formelle et informelle et inclure les ONG et les académies dans le processus.
21	Suggestion d'ajout majeur dans les actions de l'activité 1.3 : penser également aux autres groupes et réseaux nationaux et locaux.
22	Suggestion d'ajout majeur dans l'activité 1.2 : il serait pertinent d'inclure une nouvelle action qui viserait une formation spécifique pour les professionnels de la science.
23	Suggestion d'ajout majeur dans l'activité 1.2 : il serait pertinent d'ajouter une action relative au processus d'évaluation des enseignants.
24	Suggestion d'ajout majeur dans l'activité 1.2 : il serait pertinent d'inclure également le développement de formations et d'outils hors ligne et d'activités immersives.
25	Suggestion d'ajout mineur dans l'activité 1.3 : ajouter un lien et une définition du réSEAU de l'UNESCO.
	<i>Produit 2 (Priorité 2) : Renforcement du dialogue et de la collaboration grâce à la participation de diverses parties prenantes aux discussions sur l'initiation à l'océan</i>
26	Dans l'activité 2.1, envisager d'inclure des collaborations avec le GIEC et d'autres centres d'enseignement et de recherche.

27	Suggestions de modifications rédactionnelles mineures dans le texte du paragraphe Action (2.1.2, 2.1.2, 2.1.3 ; 2.2.1, 2.2.2 ; 2.3.1).
28	Ajouter une action sur les programmes de science citoyenne.
29	Ajouter une action : collaborer avec les événements liés à la Décennie pour les sciences océaniques au service du développement durable et avec d'autres événements liés aux questions environnementales.
	Produit 3 (priorité 3) : Élargissement de l'accès aux produits de la COI et aux ressources sur l'initiation à l'océan
30	Proposition de modification du titre du résultat : « Élargissement des options d'accessibilité aux produits de la COI et aux ressources sur l'initiation à l'océan ».
31	Ajouter une action : faciliter l'accès et collaborer avec l'IODE (Échange international de données et de l'information océanographiques) pour développer le système ODIS (Système de données et d'information océanographiques) en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées, notamment les CNDO (Centres nationaux de données océanographiques de l'IODE), les instituts de recherche et les secteurs de l'éducation.
32	Modifications rédactionnelles mineures dans le texte du paragraphe Action (3.1.2, 3.1.1 ; 3.2. ; 3.2.1, 3.2.2 ; 3.2.3, 3.2.4).
33	L'action 3.2.2 souligne la nécessité de traduire les documents dans différentes langues ; inclure les langues autochtones et la langue arabe.
	Produit 4 (Priorité 4) : Renforcement de la capacité des parties prenantes (gouvernements, secteur privé, journalistes, communautés, etc.) de prendre part aux discussions et activités en matière d'initiation à l'océan
34	Inclure les parties prenantes « sciences sociales » et « communautés autochtones » dans les exemples cités dans le titre du produit/de la priorité.
35	Inclure dans l'action 4.1 la nécessité de développer des formations dans différentes langues.
36	Ajout majeur de texte pour l'activité 4.2.1, vierge. Proposition des actions suivantes : - Consolider les accords intersectoriels et les délais de publication des informations qui permettent de maintenir la plate-forme active - Organiser des ateliers et des réunions avec les acteurs de la communauté afin de connaître les bonnes pratiques et les leçons à tirer locales - Développer les fonctionnalités et l'interactivité de la plate-forme d'initiation à l'océan de la COI, afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques en matière d'initiation à l'océan
37	Ajouter un élément sur la manière d'inclure une méthodologie basée sur l'art et un contenu visuel dans les outils et les formations.
38	Préciser comment collaborer avec des groupes et des experts nationaux pour développer des outils et des matériaux ad hoc.
	Produit 5 (Priorité 5) : Renforcement de la recherche sur le changement des comportements humains, la communication scientifique et les effets de l'initiation à l'océan afin d'en améliorer l'efficacité
39	Changements mineurs : inverser le Produit 5 et le Produit 4 dans l'ordre d'apparition.

40	Ajouter une définition pour « changement des comportements ».
41	Ajouter comment inclure des recherches sur les méthodes éducatives concernant la manière optimale de communiquer sur les sujets en lien avec l'océan pour cibler différents publics.
42	Ajout majeur dans l'activité 5.2 : proposition d'ajout d'une action 5.2.2 : « Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs unifiés pour mesurer les changements de comportements et évaluer les effets au niveau national, régional et mondial. »
43	Pour l'activité 5.3, ajouter une action sur les projets scientifiques citoyens.
44	Ajout majeur dans l'activité 5.2 : proposition d'ajout d'une action 5.3.3 « Promouvoir des projets permettant l'appropriation sociale des connaissances scientifiques marines et côtières »
Produit 6 (Priorité 6) : Renforcement de la mobilisation de ressources	
45	Définir et clarifier les modalités financières qui vont être établies
46	Clarifier le terme « contribution en nature » qui est vague.
47	Souligner comment collaborer avec le secteur de l'éducation de l'UNESCO, car l'initiation à l'océan est une question liée à l'éducation.
48	Souligner comment collaborer avec les parties prenantes qui ont bénéficié de la Décennie.
49	Changements mineurs sur le texte de l'activité 6.2 : « Inviter les États membres, le secteur privé et les philanthropies à apporter un soutien financier aux activités de la COI ».
Incidences financières	
50	Apporter de la clarté en incluant la gouvernance et les acteurs impliqués dans la coordination de cette mise en œuvre et les rôles de ces acteurs avec la délégation des tâches et des fournitures.

Plan d'action de la COI sur l'initiation à l'océan révisé (2018-2021)

14. Le Secrétariat de la COI remercie tous les États membres pour leur contribution constructive et très utile à l'examen du Plan d'action sur l'initiation à l'océan présenté ci-dessous :

Plan d'action de la COI sur l'initiation à l'océan (2018-2021)

Énoncé de vision

Par la collaboration internationale, l'échange de bonnes pratiques et la création de partenariats, la COI aide ses États membres à renforcer leur action en matière d'initiation à l'océan, de sorte que la connaissance de l'océan soit pleinement mise à profit pour assurer la viabilité de l'océan.

Priorité	Activité	Action
<p>1. Intégration des concepts d'océanographie dans les programmes d'enseignement formel afin d'améliorer l'initiation à l'océan dans le monde</p>	<p>1.1. Stratégie nationale d'initiation à l'océan (compte tenu de la structure gouvernementale)</p>	<p>1.1.1 Encourager et soutenir la mise en place de groupes de coordination nationaux et de groupes, associations et réseaux nationaux et locaux déjà existants, avec la participation des ministères chargés des affaires maritimes, de l'environnement et de l'éducation</p> <p>1.1.2 Promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre les pays déjà dotés d'une stratégie nationale et ceux qui n'en ont pas</p> <p>1.1.3 Promouvoir la coordination à l'échelle régionale, en collaboration avec les sous-commissions régionales de la COI</p> <p>1.1.4 Impliquer les académies et les ONG dans le processus afin d'y inclure l'éducation non formelle et informelle.</p>
	<p>1.2. Formation des enseignants</p>	<p>1.2.1 Produire des cours de formation destinés aux enseignants et aux professionnels de la science sur l'initiation à l'océan</p> <p>1.2.2 Produire une formation en ligne et hors ligne sur l'initiation à l'océan (lien avec l'OceanTeacher Global Academy)</p> <p>1.2.3 Produire des processus d'évaluation des enseignants</p>
	<p>1.3 Collaboration avec le Réseau des écoles associées (réSEAU) de l'UNESCO d'autres groupes et réseaux nationaux et locaux.</p>	<p>1.3.1 Élaborer des activités pilotes avec les écoles membres du réSEAU</p> <p>1.3.2 Instaurer une collaboration permanente avec les coordonnateurs nationaux du réSEAU sur des activités à long terme</p> <p>1.3.3 Développer des activités pilotes et une collaboration</p>

Priorité	Activité	Action
		continue avec des écoles appartenant à d'autres groupes et réseaux nationaux et locaux.
2 Renforcement du dialogue et de la collaboration grâce à la participation de diverses parties prenantes aux discussions sur l'initiation à l'océan	2.1 Promotion de partenariats multipartites	2.1.1 Créer une base de données des organisations œuvrant dans les domaines de la protection des océans, de la gestion de l'océan, des sciences océaniques, etc. 2.1.2 Établir des liens et collaborer avec les organisations, associations et réseaux existants, les centres d'enseignement et de recherche, tels que les groupes d'action pour l'océan, ONU-Océans, le GIEC, etc.
	2.2 Élargissement de l'accès aux connaissances sur l'océan	2.2.1 Connecter différentes ressources en ligne de connaissances sur l'océan, notamment le catalogue ODISCat de la COI et le CHM/TMT de l'IODE, afin d'aider les utilisateurs à parcourir différentes plates-formes et réseaux de connaissances 2.2.2 Connecter les programmes éducatifs aux programmes de science citoyenne 2.2.3 Assurer la coordination avec l'ensemble des sections, programmes et unités de la COI et, en étroite collaboration avec le Responsable de la communication de la COI, élaborer des ressources d'initiation à l'océan, telles que des notes d'orientation, des fiches techniques, des vidéos, etc.
	2.3 Organisation de manifestations thématiques et d'événements spéciaux	2.3.1 Favoriser les synergies entre manifestations liées à l'océan (Journée européenne de la mer, Journée mondiale de l'océan, Sommet mondial sur l'océan, Conférence sur les océans, Journée mondiale de sensibilisation aux

Priorité	Activité	Action
		<p>tsunamis, etc.) pour organiser des événements sur l'initiation à l'océan à l'intention de divers acteurs</p> <p>2.3.2 Collaborer avec des événements liés à la Décennie pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030)</p>
<p>3 Élargissement des options d'accessibilité aux produits de la COI et aux ressources sur l'initiation à l'océan</p>	<p>3.1 Faciliter l'accès aux ressources en matière de sciences océaniques et d'initiation à l'océan</p>	<p>3.1.1 Approfondir les fonctionnalités et accroître l'interactivité de la plate-forme en ligne d'initiation à l'océan de la COI, y compris les options d'accessibilité</p> <p>3.1.2 Collaborer et faciliter l'accès avec l'IODE (Échange international de données et de l'information océanographiques) pour développer le système ODIS (Système de données et d'information océanographiques) en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées, (notamment les Centres nationaux de données océanographiques de l'IODE, les instituts de recherche et les secteurs de l'éducation).</p>
	<p>3.2 Améliorer le multilinguisme et la diversité des points de vue des ressources sur l'initiation à l'océan</p>	<p>3.2.1 Trouver des ressources pour la traduction des ressources fondamentales en matière d'initiation à l'océan</p> <p>3.2.2 Créer une base de données des ressources sur l'initiation à l'océan au moins dans les quatre langues de travail de la COI (anglais, français, espagnol et russe) et travailler à la traduction des ressources dans d'autres langues telles que l'arabe et les langues autochtones.</p> <p>3.3.3 Produire des ressources sur l'initiation à l'océan prenant en compte différentes approches culturelles et</p>

Priorité	Activité	Action
		<p>différents groupes cibles, notamment les groupes défavorisés ou sous-représentés</p> <p>3.3.4 Accroître la collaboration avec d'autres secteurs et programmes de l'UNESCO, tels que LINKS, le patrimoine culturel subaquatique, l'éducation en vue du développement durable, etc.</p>

Priorité	Activité	Action
<p>4 Renforcement de la capacité des parties prenantes (par exemple, gouvernements, secteur privé, sciences sociales, communautés autochtones, journalistes, communautés) à prendre part aux discussions et activités en matière d'initiation à l'océan</p>	<p>4.1 Élaborer des formations sur l'initiation à l'océan à l'intention de divers publics et dans différentes langues</p>	<p>4.1.1 Identifier les besoins de formation en matière d'initiation à l'océan à l'intention de différents publics (secteur privé, responsables des politiques, journalistes, etc.) et dans différentes langues</p> <p>4.1.2 Élaborer des contenus pour les formations en matière d'initiation à l'océan</p> <p>4.1.3 Créer des opportunités pour l'organisation de sessions de formation</p>
	<p>4.2 Mettre en place une plate-forme pour l'échange permanent de bonnes pratiques</p>	<p>4.2.1 Consolider les accords intersectoriels et les délais de publication des informations qui permettent de maintenir la plate-forme active</p> <p>4.2.2 Organiser des ateliers et des réunions avec les acteurs de la communauté afin de connaître les bonnes pratiques et les leçons à tirer locales</p> <p>4.2.3 Développer l'interactivité de la plate-forme d'initiation à l'océan de la COI, afin de faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques</p>
	<p>4.3 Concevoir des outils de communication sur</p>	<p>4.3.1 Compiler les outils de communication existants sur</p>

Priorité	Activité	Action
	<p>l'intérêt environnemental, social et économique de l'océan pour la société</p>	<p>l'intérêt environnemental, social et économique de l'océan pour la société</p> <p>4.3.2 Évaluer l'efficacité de ces outils et étudier l'opportunité de nouveaux outils</p> <p>4.3.3 Nouer des partenariats avec des experts pour combler les lacunes, notamment avec des artistes, des experts de la communication, des spécialistes en sciences sociales, etc.</p> <p>4.3.4 Renforcer la collaboration avec des experts, groupes et réseaux nationaux (EMSEA, CaNOE, NMEA, AMEA) pour développer des outils intégrant les différentes valeurs et cultures.</p>
<p>5 Renforcement de la recherche sur le changement des comportements humains, la communication scientifique et les effets de l'initiation à l'océan afin d'en améliorer l'efficacité</p> <p>Dans ce contexte, le « changement des comportements » fait référence à une prise de conscience et une meilleure connaissance des océans afin d'augmenter le nombre d'actions visant à réduire et contrer les impacts humains sur l'environnement marin et sur le climat.</p>	<p>5.1 Mettre en place des réseaux d'experts sur le changement des comportements, la communication scientifique et les études d'impact</p>	<p>5.1.1 Identifier des experts en matière de changement des comportements, de communication scientifique et d'études d'impact</p>
	<p>5.2 Concevoir des outils pour faire évoluer les comportements, améliorer la communication scientifique et évaluer les effets de l'initiation à l'océan</p>	<p>5.2.1 Identifier, en partenariat avec des experts, des possibilités de concevoir des outils novateurs pour faire évoluer les comportements, améliorer la communication scientifique et évaluer les effets de l'initiation à l'océan</p> <p>5.2.2 Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs unifiés pour mesurer le changement des comportements et évaluer les effets au niveau national, régional et mondial</p>
	<p>5.3 Promouvoir les projets de recherche sur le changement des</p>	<p>5.3.1 Recenser les éventuels projets sur le changement des comportements, la</p>

Priorité	Activité	Action
	comportements, la communication scientifique et les effets de l'initiation à l'océan	<p>communication scientifique et les effets de l'initiation à l'océan</p> <p>5.3.2 Mettre en œuvre des programmes de science citoyenne et collaborer avec eux</p> <p>5.3.3 Identifier les lacunes à combler dans ces domaines de recherche</p>
<p>6 Renforcement de la mobilisation des ressources</p>	<p>6.1 Rechercher des possibilités de contribution en nature</p>	<p>6.1.1 Favoriser les partenariats afin d'accroître les contributions en nature (par exemple, en encourageant les détachements, les prêts, etc.)</p> <p>6.1.2 Renforcer les partenariats avec le secteur de l'éducation de l'UNESCO (par exemple, par le biais du réSEAU et du réseau des chaires UNESCO)</p>
	<p>6.2 Inviter les États membres, le secteur privé et les philanthropies à apporter un soutien financier aux activités de la COI</p>	<p>6.2.1 Mobiliser des ressources auprès d'États membres, de partenaires institutionnels et de partenaires du secteur privé</p>

Implications financières et administratives

15. Le budget ordinaire liés aux futures activités d'initiation à l'océan sera défini dans le cadre du projet de résolution du Programme et budget global de la COI, A-31/[4.4]

Proposition de décision

16. Compte tenu de ce qui précède, le projet de décision proposé est référencé sous le nom Dec. A-31/3.5.4 dans le document provisoire relatif aux décisions à adopter (document IOC/A-31/AP).